

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six, le 21 avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Muriel GUERIN, Maire.

Etaient présents : Clarisse AMOUDRY, Irène BILLIET, David BOUVET, Pierre COMTE, Philippe FANTIN, Quentin FOURNIER dit CHARBERT, Corinne JAILLET, Emilie PAUCHON, Emelyne PINOT, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Fabrice VILLIERMET.

Était excusé : Pierre FORGET (pouvoir à Corinne JAILLET)

Était absent :

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Finances** : examen et vote du CFU (Compte Financier Unique)
- ✓ **Finances** : affectation du résultat du CFU sur le Budget Primitif 2026
- ✓ **Finances** : vote de la fiscalité locale
- ✓ **Finances** : examen et vote du Budget Primitif 2026
- ✓ **Finances** : virements de crédits : délégation du Maire
- ✓ **Divers**

-----

Madame le Maire prononce un petit discours d'accueil à l'assemblée municipale

- 1) Constatation du quorum
- 2) Ouverture de la séance
- 3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2026 (1 abstention)
- 4) Désignation du secrétaire de séance : Emilie PAUCHON
- 5) Ajout d'une délibération : désignation d'un conseiller pour siéger à la CIID
- 6) Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil municipal consentie à Madame le Maire :
  - a. Signature de l'avenant n°2 au lot 12 (Plomberie) pour le Centre Technique Municipal

-----

**1- Finances : examen et vote du CFU (Compte Financier Unique) :**

Rapporteur : Pierre COMTE

SECTION	RECETTES EXERCICE 2025	DEPENSES EXERCICE 2025	RESULTAT CUMULE 2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 126 160.37 €	840 085.87 €	<b>560 317.66 €</b>
RESULTAT 2024 REPORTE	274 243.16 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 064 273.49 €	537 363.76 €	<b>813 443.35 €</b>
RESULTAT 2024 REPORTE	286 533.62 €		
RESTES A REALISER		976 885.00 €	<b>-163 441.65 €</b>

**Décision : Le conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2025.**

2- **Affectation du résultat du CFU sur le Budget Primitif 2026 :**

Rapporteur : Pierre COMTE

Après lecture du CFU, les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 560 317.66 €
- Excédent d'investissement : 813 443.35 €
- Restes à réaliser en investissement : 976 885.00 €

Seront affectés en recette d'investissement :

813 443.35 € à l'article R 001

163 441.65 € à l'article R 1068

Sera affecté en recette de fonctionnement :

396 876.01 € à l'article R 002

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2025 sur le Budget Primitif 2026 tels que présentés.**

3- **Finances : vote de la fiscalité locale :**

Rapporteur : Pierre COMTE

Présentation de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à ces informations, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de fiscalité locale tels qu'en 2025, à savoir :**

**Taxe d'habitation : 10.13 %**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.34 %**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 94.41 %**

4- **Finances : examen et vote du Budget Primitif 2026 :**

Rapporteur : Pierre COMTE

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2026 équilibré comme suit, après reprise des résultats :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 377 954.00 €	1 377 954.00 €
INVESTISSEMENT	1 296 951.00 €	1 296 951.00 €

5- **Virements de crédits : délégation du Maire :**

Rapporteur : Madame le Maire

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section. Précise que cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel. Dit que cette autorisation est valable pour le budget primitif 2026.**

6- **Ajout d'une délibération : désignation d'un conseiller pour siéger à la CIID :**

Rapporteur : Madame le Maire

La Commission Intercommunale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité directe locale concernant les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière. Son rôle est consultatif.

La Communauté de Communes Cœur de Savoie doit renouveler intégralement la composition de sa CIID à l'issue des dernières élections intercommunales.

Il revient aux conseils municipaux des communes membres de proposer leurs candidats à la Présidente qui les soumettra au Directeur Départemental des Finances Publiques

**Décision :** le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Pierre COMTE pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

**7- Divers :**

- Information de la démission de Cécile DEBRION d'élue municipale
- Demande des « Rallumeurs d'Etoiles » pour l'utilisation du pré de foire pour l'organisation de leur festival les 12, 13 et 14 juin 2026. Le conseil municipal décide d'organiser une réunion en mairie avec l'association pour l'organisation de cette manifestation.
- Préparation de la foire de printemps du 25 avril 2026.
- Les différents délégués aux EPCI donnent un compte-rendu des réunions organisées.
- Information par les membres du groupe « les Givrés du Val Gelon » de l'organisation d'une aubade le 26 juin dans le parc sous la Mairie ou à la salle culturelle « le Prérard » en cas de pluie.

La séance est levée à 21 H 15

Fait à CHAMOUX SUR GELON le

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

